

**Objet : RS - Demande de participation financière de la commune de Thoiry pour les travaux de sécurisation de la tranche 2 le long de la RD206 au titre des voiries classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité**

- date de convocation le 07 février 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi treize février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 53

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Pascal Ginollin
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Vincent Miguet
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	Martine Lambert
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	James Hallay - Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Corinne Charles - Franck Morat
<b>Cognin</b>	
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
<b>La Thuile</b>	
<b>Le Châtelard</b>	
<b>Le Noyer</b>	
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Valentin Hachet
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sainte-Reine</b>	Philippe Ferrari
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Philippe Marin
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 2  
Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 17

de Jimmy Bâabâa à Gaëtan Pauchet - de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Claudine Bonilla à Isabelle Dunod - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Alain Caraco à Marie Bénévise - de Pierre Duperier à Cécile Trahand - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Alain Gaget à Luc Berthoud - de Philippe Gamen à Benoît Perrotton - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier - de Walter Sartori à Aloïs Chassot - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Alain Thieffenat à Martine Lambert - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska - de Jean-Maurice Venturini à Jean-Marc Léoutre - de Philippe Vuillermet à Pierre Brun

- conseillers excusés : 12

Stéphane Bochet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Micheline Myard-Dalmaï - Alain Saurel - Céline Vernaz

## GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

## Conseil communautaire du 13 février 2025

délibération n° 034-25 C

objet **RS - Demande de participation financière de la commune de Thoiry pour les travaux de sécurisation de la tranche 2 le long de la RD206 au titre des voiries classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, rappelle que la délibération du Conseil communautaire du 12 juillet 2018 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de voiries fait mention du cas particulier des voiries dites « classée d'intérêt communautaire au titre de l'équité », qui concernent les sections de routes départementales traversant les agglomérations dans les communes qui n'ont pas de voies classées d'intérêt communautaire : la participation financière de l'agglomération prend la forme d'une subvention à hauteur de 50 % du montant des aménagements, dans la limite des prestations intégrées à la compétence, et déduction faite des autres subventions et participations.

La section route départementale RD206 vers le secteur des Chavonettes au sud du chef-lieu de Thoiry répond au critère des voiries d'intérêt communautaire au titre de l'équité.

A ce titre, la commune de Thoiry a saisi Grand Chambéry pour une demande de participation financière sur la base d'un dossier technique et financier pour le projet de sécurisation qu'elle souhaite réaliser.

Il s'agit de la deuxième tranche du projet global de sécurisation de la commune, qui en inclut trois.

Les objectifs du projet sont :

- abaisser les vitesses de circulation,
- sécuriser les cheminements et traversées pour les modes doux,
- sécuriser l'arrêt de bus scolaire.

Concernant la sécurisation de l'arrêt de bus scolaire, le projet fait l'objet d'une convention de groupement de commandes avec Grand Chambéry au titre de la mobilité.

Les travaux de voirie concernent :

- la création d'un plateau,
- la création d'une écluse,
- la création d'un trottoir,
- la reprise des grilles pluviales.

Le coût estimatif total de l'opération est de 149 321,33 € HT.

La maîtrise d'ouvrage est communale.

La commune a sollicité directement une subvention auprès du Département au titre de la sécurisation de la route départementale. Le montant estimatif est pris en compte dans le tableau ci-dessous et devra être confirmé lors du décompte définitif. La participation de Grand Chambéry s'entend sur le montant restant à charge de la commune toutes autres subventions déduites, hors plus-values qualitatives.

Le tableau ci-dessous présente la répartition prévisionnelle des participations au coût du projet :

Montant global € HT	Part Grand Chambéry (mobilité)	Estimation subvention Département	Part Grand Chambéry (VIC équité)	Reste à charge commune
149 321,33	30 998	46 825,16	30 696,58	40 801,59

La subvention prévisionnelle totale de Grand Chambéry au titre de l'équité est estimée à 30 696,58 € HT.

La participation de Grand Chambéry sera versée à partir de 2026.

Le montant définitif de la participation de Grand Chambéry sera calculé sur le coût définitif de l'opération au stade du décompte général définitif et de la subvention définitive du Département, suivant les règles de financement de Grand Chambéry. Le montant plafond de la participation de Grand Chambéry ne pourra excéder de 10 % le montant indiqué ci-dessus.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voiries,

**Vu** la délibération n° 128-18 C du Conseil communautaire du 12 juillet 2018 précisant les modalités de financement pour les aménagements de voiries existantes et en particulier les voiries classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité,

**Vu** l'avis de la commission bâtiments, patrimoine, travaux et voiries du 28 janvier 2025,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

**Article 1 : d'approuver** l'attribution d'une participation de Grand Chambéry à la commune de Thoiry pour les travaux d'aménagement de sécurité le long de la RD206, pour un montant de 30 696,58 € HT.

le président,  
Thierry Repentin





**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **034-25 C**

Objet de l'acte : RS - Demande de participation financière de la commune de Thoiry pour les travaux de sécurisation de la tranche 2 le long de la RD206 au titre des voiries classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 6 - Contributions budgétaires 1 - Contributions des communes ou groupements membres d'EPCI

Date de l'acte : 13 février 2025

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250213-lmc1H33093H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H33093H1

Date de transmission en Préfecture : 14 février 2025

Date de réception en Préfecture : 14 février 2025

Date de publication sur le site internet: vendredi 14 février 2025